

Procès-verbal de l'assemblée communale
13 décembre 2021
Halle de gymnastique – (mesures Covid)

Président : Alexandre Mouche
Secrétaire : Michel Beuret
Scrutateurs : Jean-Claude Rossinelli et Pierre Boillat

L'assemblée a été convoquée par publication au journal officiel no. 42, du jeudi 25 novembre 2021 et par un avis officiel distribué en tout-ménage, ainsi que sur le site internet de la commune en date du 7 décembre 2021.

36 électeurs participent à l'assemblée.

Le droit de vote n'est contesté à aucun participant

L'ordre du jour et la convocation ne sont pas contestés

En préambule le Président des assemblées salue Mmes Viviane Froidevaux, cheffe de projets Nature et Agriculture et Anne Girardet, cheffe de projets Sensibilisation et Education à l'environnement du Parc du Doubs, ainsi que Mme Brigitte Cattin du bureau RWB pour la présentation du PAL.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Conformément à l'art. 27 du règlement d'organisation de la commune des Genevez, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 septembre 2021 a été publié sur le site internet de la commune et pouvait être consulté au secrétariat communal.

L'entrée en matière n'est pas contestée. Le président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté tacitement.

2. Discuter et voter le renouvellement de l'adhésion de la commune au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032

La parole est donnée aux représentantes du Parc du Doubs qui décrivent en détails les enjeux à venir du Parc du Doubs.

L'entrée en matière n'est pas contestée. Le président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Le président met au vote cet objet. Celui-ci est accepté à l'unanimité des citoyens présents.

3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :

- a) Révision du plan d'aménagement local (PAL) pour un montant total de CHF 128'000.- (présentation par Mme Cattin Brigitte du bureau RWB)

L'entrée en matière n'est pas contestée. Le président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Le président met au vote cet objet. Celui-ci est accepté à l'unanimité des citoyens présents.

b) Remplacement de 26 lampes à vapeur sodium en LED, dans la zone « Nord du Village » pour un montant total de CHF 32'000.-.

La parole est donnée à M. Jean-Marc Rebetez, conseiller communal en charge du dossier.

L'entrée en matière n'est pas contestée. Le président ouvre la discussion.

Une citoyenne demande si c'est la dernière phase du passage en LED de l'éclairage public ? Il lui est répondu que c'est la dernière grande étape et qu'il restera encore quelques points lumineux isolés à changer pour arriver au terme de cette démarche.

Une citoyenne demande si la commune envisage d'éteindre l'éclairage public à une certaine heure afin de diminuer la pollution lumineuse. Il lui est répondu que l'éclairage actuel est déjà programmé avec une diminution de l'intensité lumineuse à certaines heures.

La parole n'est plus demandée. Le président met au vote cet objet. Celui-ci est accepté à l'unanimité des citoyens présents.

4. Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2022 du compte de résultats.

La caissière présente les taxes communales prévues au budget 2022 ainsi que les différentes rubriques du compte d'exploitation 2022.

Sous la présentation de la rubrique 6 : transport, communications ; une citoyenne demande ce qu'il en est du contrat de déneigement avec l'entreprise Aménat, compte tenu du récent achat d'un tracteur pour le service de la voirie. Il lui est répondu qu'une partie des tâches exécutées précédemment par Aménat ont été reprises par la voirie communale, Aménat étant encore en charge de quelques travaux de déneigement.

Les autres rubriques n'ont fait l'objet d'aucune demande de complément.

La caissière termine sa présentation en donnant quelques explications sur la forte diminution des rentrées fiscales des personnes morales (délocalisation, pandémie, RFFA notamment). Le budget présenté laisse apparaître un excédent de charge de CHF 113'140.-

Un citoyen se dit surpris d'avoir reçu tardivement des informations concernant les augmentations de taxes proposées à la population. Une publication par un tout-ménage serait souhaitée. Il regrette qu'il n'y a pas eu possibilité d'échanges entre les citoyens sur les propositions d'augmentation de certaines taxes communales.

Un membre du Conseil l'informe que certains chiffres nous ont été communiqués tardivement par le Canton et autres prestataires. Le Conseil communal a pu valider le budget seulement le 6 décembre 2021. Un autre membre du conseil rappelle que lors d'une dernière assemblée communale il

avait été décidé de diminuer la quotité d'impôts d'un dixième sans que ce point ait été soumis au préalable à la population.

Un citoyen souhaite revenir sur les augmentations de taxes. Celles-ci représentent une charge important pour les citoyens, notamment au niveau de la taxe immobilière. Il pense que cette augmentation n'est pas appropriée compte tenu des charges à venir liées à la finalisation du remaniement parcellaire. Il demande le report de cette augmentation.

Le conseiller en charge des eaux donne quelques explications sur l'augmentation du m3 d'eau. Cette adaptation est nécessaire compte tenu de l'obligation d'équilibrer le compte de l'eau potable, déficitaire depuis quelques années. De plus, cette taxe va encore évoluer en 2023 suite à la mise en application de la LGeaux, notamment par rapport à l'obligation communale de tenir compte de la valeur de maintien de son réseau de conduites d'eau. Il profite également d'informer les citoyens des changements à venir au SEPV, suite au départ programmé de la Clinique de Bellelay, départ qui va engendrer une augmentation conséquente de la participation de la commune au SEPV.

Un citoyen demande comment il serait possible de diminuer les charges. Il lui est répondu que les charges communales sont pour une grande part conséquentes aux charges liées avec le Canton, sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir décisionnel. Madame la maire rappelle que le budget 2022 tient compte d'un fonctionnement normal et qu'il n'est pas prévu de charges exceptionnelles.

L'entrée en matière n'est pas contestée. La discussion n'est plus demandée.

Le président met au vote la proposition de reporter l'augmentation de la taxe immobilière. L'augmentation est refusée par 19 voix pour et 8 voix contre.

Au vote final, le budget est accepté à l'unanimité en tenant compte de la décision concernant la taxe immobilière.

5. Divers

Le président ouvre la discussion.

Une citoyenne demande s'il serait possible de ne pas organiser le ramassage du carton-papier en période de vacances scolaires. Le conseiller en charge du dicastère lui répond que l'organisation des tournées ne dépendent pas entièrement de la volonté de la commune mais des disponibilités de Celtor.

La parole n'étant pas demandée, il clôt l'assemblée et remercie les personnes présentes pour leur participation.

L'assemblée est levée à 21h30.

Lu et approuvé

Au nom de l'assemblée communale
Le président : Alexandre Mouche
La secrétaire : Michel Beuret